



Communiqué de presse

Le 17 septembre 2025

## **Bien-être des veaux laitiers : la filière et les ONG sont parvenues à un accord dans le cadre de leur concertation sur le logement en groupe précoce des veaux**

*À l'occasion du SPACE réunissant les professionnels et acteurs de l'élevage à Rennes chaque année, les ONG de protection des animaux d'élevage présentent les principales conclusions de la concertation menée avec les professionnels de la filière laitière sur le logement en groupe précoce des veaux laitiers. Soucieux d'accompagner les éleveurs qui souhaitent héberger leurs veaux en groupe plutôt qu'en individuel, les acteurs de la concertation se sont accordés sur les bénéfices de cette pratique et sur les points de vigilance. Afin que cette pratique se développe, les ONG soutiennent qu'il est nécessaire que la filière définisse un cap clair pour l'élevage laitier de demain et suive une stratégie d'actions cohérente, notamment pour la révision de la législation européenne à venir et l'élaboration de la prochaine mouture du plan de filière "France Terre de Lait".*

### **L'enjeu du logement des veaux au cœur d'une réflexion partagée avec la filière**

Chaque année, des millions de veaux naissent dans les élevages laitiers français. Leur bien-être durant les premières semaines de vie est aujourd'hui au cœur d'une réflexion partagée entre la filière et nos organisations de protection animale.

En France, plus de 8 veaux sur 10 sont élevés en cases individuelles dès la séparation de leur mère, soit quelques heures après leur naissance, jusqu'à l'âge de 3 - 4 semaines le plus souvent. Les éleveurs ont adopté cette pratique afin de faciliter le suivi sanitaire des veaux et la gestion de leur alimentation.

Les études scientifiques montrent pourtant qu'un hébergement collectif n'augmente pas les risques sanitaires pour des groupes de 6 veaux ou moins (voir synthèse de l'EFSA). De plus, l'hébergement en case individuelle ne permet pas aux veaux d'atteindre un état de bien-être acceptable. En effet, parmi leurs besoins comportementaux, les contacts sociaux sont primordiaux, y compris durant les premières semaines de vie, et ils ne peuvent être satisfaits ainsi, même avec des séparations ajourées entre les cases. Les effets négatifs à court et long

termes du logement individuel ont été démontrés, notamment sur la réactivité émotionnelle des veaux et sur leurs capacités d'apprentissage.

Ainsi l'hébergement collectif précoce permet aux veaux d'avoir des contacts sociaux diversifiés, mais aussi une plus grande liberté de mouvement, ce qui augmente les opportunités d'exploration et de jeu.

### **Une concertation ambitieuse et équilibrée**

Les ONG et le CNIEL se sont réunis à de nombreuses reprises ces dernières années pour discuter du logement des jeunes veaux laitiers, en partageant leurs connaissances et leurs analyses des pratiques, dans un dialogue constructif et respectueux des convictions de chacun. Des visites d'élevage et l'intervention de spécialistes ont permis d'éclairer le groupe sur des enjeux particuliers ou des points techniques.

Après avoir pris le temps de bien détailler les enjeux et l'historique de la pratique du logement individuel, le CNIEL et les ONG sont parvenus à s'accorder sur les principaux bénéfices du logement collectif précoce tant pour les veaux que pour les éleveurs, ainsi que sur des points de vigilance pour sa mise en place. Les détails sont à retrouver dans la note de position commune finalisée en 2024 ici :

[RETROUVER LE DOCUMENT EN INTÉGRALITÉ](#)

### **Des actions indispensables pour accompagner les éleveurs**

Au cours de ce travail de concertation, des actions pour soutenir et encourager le développement du logement collectif précoce des veaux ont été identifiées. Elles visent d'une part à mieux connaître les initiatives existantes en faveur de ce mode de logement, ainsi que les retours d'expérience et, d'autre part, à sensibiliser les éleveurs aux atouts de cette alternative au logement individuel et aux points de vigilance pour un changement de pratique réussi. Enfin, très attentif aux enjeux économiques, le groupe de concertation s'est également accordé sur l'importance de plaider pour un soutien financier des éleveurs (exemple : soutien de l'ajout du logement collectif précoce des veaux comme étant éligible aux aides publiques ou privées).

### **Il faut maintenir le cap !**

Les conditions de vie des jeunes veaux laitiers ne laissent indifférents ni les citoyens-consommateurs ni les éleveurs. Les ONG de protection animale sont fières de ce travail de concertation avec la filière et des consensus trouvés en faveur du logement en groupe précoce, fruits d'un dialogue qui a permis de surpasser les tensions souvent mises en scène entre le monde agricole et la société civile.

Les ONG rappellent que les attentes sociétales sont fortes concernant le bien-être des animaux d'élevage (pour exemple le dernier Eurobaromètre). Informer les éleveurs dans leur ensemble, en les encourageant à anticiper les contraintes d'une transition inévitable plutôt que de les subir et en leur en donnant les moyens, jouera en faveur de la filière, pour un avenir plus serein.

La filière a conscience de ces enjeux, comme en témoigne son implication dans le projet Colocavo porté par l'Institut de l'élevage et dans cette concertation fructueuse avec les ONG, dont il reste toutefois à mettre en pratique les conclusions. Le bien-être des animaux doit demeurer un objectif prioritaire, tant dans les engagements RSE de la filière que dans ses actions au service des éleveurs. Les ONG attendent de l'interprofession une communication interne et externe cohérente à ce propos.

Pour tout cela, les ONG appellent l'interprofession à :

- Mener à bien les actions retenues dans la concertation pour soutenir et encourager le logement en groupe précoce des veaux.
- Soutenir une révision de la réglementation afin de garantir une harmonisation européenne cohérente avec les connaissances scientifiques et les attentes sociétales et éviter les distorsions de concurrence
- Intégrer explicitement les alternatives au logement des veaux en cases individuelles dans la trajectoire qui sera retenue pour le prochain plan de filière "France Terre de Lait".

#### **Contacts presse :**

- **CIWF France** : Laetitia Dinault, Responsable de la communication - 06 26 07 55 43 - [laetitia.dinault@ciwf.fr](mailto:laetitia.dinault@ciwf.fr)
- **LFDA** : Tancrede Girard, Responsable de la communication - 06 81 50 75 93 - [tancrede.girard@fondation-droit-animal.org](mailto:tancrede.girard@fondation-droit-animal.org)
- **OABA** : Frédéric Freund, Directeur - 01.43.79.46.46 - [f.freund@oaba.fr](mailto:f.freund@oaba.fr)
- **WELFARM** : Romain François, Chargé des relations presse - 03 87 66 16 33 - [presse@welfarm.fr](mailto:presse@welfarm.fr)